الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation Supérieurs

Direction de la Formation Doctorale et de l'Habilitation Universitaire

Nº 55 / D.G.E.F.S/D.F.D.H.U/2015

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي المديرية العامة للتعليم والتكويز العاليين مديرية التكوين في الدكتوم اه والتأهيل الجامعي

Alger le 2.3 AVR. 2015

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etablissements d'Enseignement Supérieur

Objet : Délais pour le traitement des dossiers de soutenances de doctorat et d'habilitation.

La Direction de la Formation Doctorale a été destinataire de plusieurs requêtes relatives aux délais inhérents à l'étude des dossiers de soutenance de doctorat ou d'habilitation.

A cet effet, je vous demande d'instruire les services de la post-graduation chargés de cette opération et les organes scientifiques afin que les délais ne dépassent pas trois mois entre la date de dépôt du dossier et la soutenance.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

